



INFORMATIONS MUTUELLE



Réunion du comité du 21 octobre 2004

Compte rendu de l'Assemblée Générale de Caen les 24 et 25 juin 2004.

Le point important à l'ordre du jour de cette A G était le vote sur la nouvelle offre santé qui prendra effet au 01 janvier 2005.

Le vote des sections a été le suivant :

Pour : 153 voix. Contre : 26 voix dont l'Ille et Vilaine.
Abstentions : 4 voix.

Réponses au questionnaire :

A la date du 16 septembre, sur 86 825 adhérents à la mutuelle du trésor, seulement 15 107 personnes avaient répondu aux offres qui leur ont été adressées à domicile :

Les réponses se sont réparties ainsi :

Multi Santé : 63% Vita santé : 35%
Prémi santé : 754 collègues.

Avant la fin d'année, chaque adhérent recevra une nouvelle carte mutualiste et devra impérativement à compter du 1^{er} janvier 2005 mettre sa carte vitale à jour aux bornes prévues à cet usage.

Vente des Albères :

Cette vente a été portée à la connaissance des sections par deux courriers parvenus en septembre dernier, sans plus de détails sur la transaction.

Le comité d'Ille et Vilaine à l'unanimité a décidé d'adresser un courrier au président de la mutuelle afin d'obtenir des éclaircissements sur le montant de la vente, ainsi que sur la destination des fonds.

Réunion MFP service :

La SLI fêtera son 30^{ème} anniversaire en janvier prochain.

Les SLI vont être spécialisées :

Action Sociale : (gestion des chèques vacances et aide ménagère) **RENNES** qui gèrera 1/3 du territoire, Lyon, Paris

Plate forme téléphonique :

Nantes, Bordeaux, Rouen, Macon, Montpellier et Marseille.

Tous les autres départements géreront les feuilles de soins du régime obligatoire et du régime complémentaire.

En janvier, il devrait y avoir de nouveaux décomptes plus clairs.

Jusqu'en 2007, il n'y aura ni licenciement, ni recrutement....après ??? ?

Retraités :

Comme tous les ans une réunion sera organisée en début d'année (la date reste à fixer) sur le thème du maintien à domicile.

5 dossiers de participation exceptionnelle ont été examinés.

Réunion du Comité du 17 décembre 2004

Un point sur la nouvelle offre (effet au 01 01 2005) nous a été présenté par les correspondantes :

Taux de réponse à l'offre de 51 à 82% selon les départements.

Multi Santé : 43,10% des réponses.
Vita Santé : 22,40%
Prémi Santé : 1,20%.

Les adhérents n'ayant pas répondu basculent automatiquement dans Vita Santé qui représente dès lors 55,70%.

Pour le département :

1028 adhérents ont répondu (614 ne l'ont pas fait, dont une majorité de retraités).

La répartition s'effectue donc ainsi, après le basculement automatique :

955 soit 58,16% dans Vita Santé.
680 soit 41,41% dans multi Santé.
7 adhérents dans Prémi santé.

Nous vous rappelons que vous pouvez encore **exceptionnellement modifier votre choix** avant le 31 mars 2005 avec effet au 01 juillet 2005 et avant le 30 09 2005 pour effet au 01 janvier 2006.

Pour les années à venir la demande de changement devra être notifiée avant le 31 octobre pour effet au 01 janvier suivant, sachant que ce choix est valable pour 2 ans minimum et que la sortie de Prédi santé est définitive.

En cas d'**hospitalisation**, la différence essentielle entre Multi et Vita Santé est la prise en charge de la chambre particulière. Notons que la **clinique de St Grégoire** refuse le conventionnement et qu'ainsi la chambre particulière reste à la charge du patient quelle que soit la formule choisie.

Pour les **médecins de ville**, pas de différence entre les 3 offres, sauf pour les dépassements d'honoraires couverts par Multi Santé à hauteur de 33 euros.

L'Ostéopathie n'est prise en charge que par Vita sur la base de 3 consultations annuelles de 15 euros (ostéopathe conventionné).

La participation d'1 euro par feuille de maladie est exclue des remboursements par la mutuelle.

Les médicaments à vignette blanche sont remboursés pour Multi et Vita Santé à hauteur de 65% par le **Régime Obligatoire** et par 35% par la mutuelle). Seule Multi Santé rembourse totalement les médicaments à vignette bleue (35% par le R O).

Optique et dentaire : Voir le tableau des prestations pour de plus amples détails, mais notons que le remboursement des lentilles se fait désormais sur la base de l'année civile et non plus à l'année glissante.

Assistance : En cas de problème de santé urgent et imprévu, vous pouvez appeler le N° d'assistance 05 49 34 80 06 :

Cette aide gratuite et limitée à 30 jours concerne les adhérents des 3 choix :

(Garde d'enfants et d'ascendants, aide ménagère, hébergements d'animaux familiers, livraison de médicaments...).

La **Plate forme services**, accessible par téléphone au 08 26 82 63 00 ou par internet : mutsante.fr assurera :

- ◆ De l'information santé.
- ◆ De l'orientation dans le système de soins.
- ◆ De l'analyse de devis.
- ◆ Des renseignements sur les services de proximité.
- ◆ Des informations sur le **Titre Emplois Services**.

Le **T E S** est un moyen de paiement (valable 1 an et 2 mois), pour les services à la personne, déductible à hauteur de 50% de la dépense limitée à 12 000 euros + 1 500 enfant (maximum 15 000). Les hauts salaires sont très largement avantageés.

Il se rajoute à l'aide à domicile et est remboursé si non utilisé.

Participations exceptionnelles : Le budget alloué à la section est calculé sur la base de 2 euros par personne.

La section donne un avis en fonction des revenus de la personne (ou du foyer). La participation peut être de 300 euros, alloués par la section ou le siège. Si elle est

supérieure à 300 euros, elle est présentée directement au siège.

Vente d'Argelès : Il est difficile d'avoir des informations. Il semblerait que la vente se soit faite 10 millions d'euros en dessus du prix du marché local.

A quel usage sera destinée cette somme (que nous ne connaissons pas)? Beaucoup de mystères entourent cette vente. Nous ne manquerons pas lors de la prochaine AG de poser les questions nécessaires si des éclaircissements ne nous sont pas parvenus d'ici là.

Clinique de la Sagesse :

Le déficit est de 1,5 million d'euros. La DRH est d'accord pour financer les travaux d'investissement, mais pas pour le fonctionnement. Est ce à dire qu'il y aura les murs mais pas de personnels hospitaliers pour assurer le fonctionnement ?

UMIV : Le président actuel, Alain Evin, vient d'être élu président du Conseil Economique et Social de Bretagne et devra être remplacé.

Chèques vacances :

Les correspondantes de la mutuelle vont régulièrement les chercher à l'UMIV et vous les envoient dans votre poste ou service. Ce sont parfois des sommes considérables et il serait souhaitable que **pour leur sécurité**, ceux ci vous soient envoyés directement à votre domicile. Nous vous invitons en conséquence à cocher la case correspondante sur la demande de chèques vacances.

Journée retraités :

Initialement prévue le 19 janvier, elle sera reportée fin février, début mars.

Tournées de postes et de services :

Les correspondantes envisagent en collaboration avec des élus, d'effectuer des tournées (demande va être effectuée auprès de la Direction).

La **Mutuelle Générale des Services Publics** (filiale d'AXA), essaie devant la cour européenne de s'attaquer aux mutuelles, leur reprochant entre autres la mise à disposition de locaux et de personnels par les administrations. La réponse du gouvernement à la commission européenne est à ce jour inconnue. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier, car cela serait grave de conséquences, s'il aboutissait.

Paye de décembre :

Les contrats (Premuo, Décès et invalidité, Assurance construction, Assurance chômage) étant jusqu'à novembre 2004, payés un mois à l'avance, il n'y a pas eu de prélèvements en décembre. A partir de janvier, le précompte se fera mois courant.

EN RESTANT A VOTRE DISPOSITION NOUS VOUS SOUHAITONS DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE.

Les élus CGT